Bilan Actif

A2B FINANCES

Certifié conforme à l'original,
le président
Alain BRETON

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 15/05/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	175 163		175 163	175 163
Constructions	741 832	388 484	353 347	376 273
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	13 202	8 892	4 310	1 824
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**930 197**	**397 376**	**532 820**	**553 260**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 443 525		1 443 525	1 423 250
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 186		6 186	6 186
TOTAL immobilisations financières :	**1 449 711**		**1 449 711**	**1 429 436**
ACTIF IMMOBILISÉ	**2 379 908**	**397 376**	**1 982 531**	**1 982 696**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	188 870		188 870	149 048
Autres créances	628 603		628 603	864 487
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**817 474**		**817 474**	**1 013 535**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 904 232		1 904 232	1 392 063
Charges constatées d'avance	9 503		9 503	13 649
TOTAL disponibilités et divers :	**1 913 735**		**1 913 735**	**1 405 712**
ACTIF CIRCULANT	**2 731 209**		**2 731 209**	**2 419 247**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**5 111 116**	**397 376**	**4 713 740**	**4 401 943**

© Sage

Bilan Passif

A2B FINANCES

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 15/05/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	673 000	673 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	67 300	67 300
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 854 510	3 037 712
Résultat de l'exercice	1 750 470	102 512
TOTAL situation nette :	**4 345 280**	**3 880 525**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	**4 345 280**	**3 880 525**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	194 084	259 912
Emprunts et dettes financières divers	50 682	22 500
TOTAL dettes financières :	**244 766**	**282 412**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 016	28 580
Dettes fiscales et sociales	102 679	210 426
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	**123 694**	**239 007**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	**368 460**	**521 419**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	**4 713 740**	**4 401 943**

© Sage

Certifié conforme à l'original,
le président

A2B FINANCES

Société par actions simplifiée au capital de 673 000.00 €
Siège social : 8 RUE DES CHENES
78610 LE PERRAY EN YVELINES
533 089 470 RCS VERSAILLES

Alain BRETON
Certifié par youtrust

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE EN DATE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente juin, à dix heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation du président.

Sont présents ou représentés :

- Mireille BRETON, propriétaire de	33 650 actions
- Monsieur Alain BRETON, propriétaire de	33 650 actions
soit un total de	67 300 actions

sur les soixante-sept mille trois cents (67 300) actions composant le capital social.

Monsieur Alain BRETON préside la séance en qualité de Président associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et approbation des comptes
- Quitus au Président,
- Affectation du résultat,
- Rémunération du Président,
- Fin de mandat du commissaire aux comptes et mise à jour du KBIS,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture des rapports et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Elle approuve enfin le montant global des dépenses et charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) engagées au cours de cet exercice, dont le montant s'élève à 25 237 euros, correspondant à un impôt sur les sociétés de 6 309 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 1 750 469,95 €, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : …….....1 750 469,95 €
- auquel s'ajoute le report à nouveau :……..…….....1 854 509,57 €

Formant un bénéfice distribuable de : ……...…….……..……. 3 604 979,52 €

- à la distribution d'un bénéfice de (1) : …….…….1 684 285,00 €
  Soit 25,03 € par action
- pour le solde au poste « report à nouveau », soit la somme de :……..... 1 920 694,52 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il a été procédé à des distributions de dividendes, au titre des exercices précédents, comme suit :

Exercice 2023 en assemblée générale 2024 : 1 285 715 € ouvrant droit à l'abattement de 40%
Exercice 2022 en assemblée générale 2023 : 200 000 € ouvrant droit à l'abattement de 40%
Exercice 2021 en assemblée générale 2022 : 100 000 € ouvrant droit à l'abattement de 40%

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale rappelle que le Président a été rémunéré, au titre de l'exercice 2024, à hauteur de 15 000 € brut mensuel, augmenté de l'avantage en nature véhicule et des charges sociales patronales.

Pour l'exercice en cours, elle décide de maintenir sa rémunération à 15 000 € brut mensuel de l'avantage en nature véhicule et des charges sociales patronales.

Une prime pourra lui être accordée à la fin de l'exercice en fonction de l'activité de la société.

Il aura également le droit au remboursement de ses frais sur présentation de justificatifs ainsi qu'à un véhicule de société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIERE RESOLUTION

L'associé unique rappelle que le mandat du commissaire aux comptes, la société SAS GESTION EXPERTISE ET RÉVISION COMPTABLE, représentée par Madame Julie MAZZARDI, a pris fin le 1er janvier 2024.

La Société ne remplissant plus les seuils rendant obligatoire la désignation d'un Commissaire aux comptes, il n'a pas été procédé à la nomination d'un successeur.

En conséquence, l'associé unique décide la mise à jour du KBIS par le retrait de la mention d'un commissaire aux comptes.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président

Le Président